



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

SLOW

ID : 025-212500565-20190516-CM160519_11_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. Christophe LIME.

Absents :

M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 23 - Subvention 2019 à la mutuelle étudiante SMERRA - Convention avec la Ville

Subvention 2019 à la mutuelle étudiante SMERRA Convention avec la Ville

Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT

	Date	Avis
Commission n° 5	Par voie électronique	Favorable unanime

Depuis 2008, la Ville de Besançon s'est mobilisée sur les questions liées à la gestion de la fête, par rapport à la réduction des risques lors des soirées festives, notamment celles du jeudi soir, en centre-ville.

Certaines formes de consommation d'alcool (première ivresse précoce, banalisation de la consommation, recherche de l'ivresse immédiate «binge drinking»), bien ancrées au sein de la jeunesse, sont préoccupantes au vu de leurs conséquences en termes de santé publique : comas, dépendance, accidents de la route...

Ce mode de consommation génère également des risques en matière de tranquillité publique, notamment parce qu'il se déroule sur l'espace public dans certaines rues de Besançon.

Les jeudis soirs, notamment durant la période scolaire, certains espaces publics du centre-ville ou de Battant sont le lieu de retrouvailles d'étudiants ou de jeunes adultes dont l'alcoolisation génère des comportements gênants ou dangereux : bruit, déchets, déjections, agressions, insécurité routière...

Un plan global d'actions de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes est actuellement mené conjointement par la Ville de Besançon, la Préfecture et les nombreux partenaires (Soléa, Collectif Ensemble Limitons les Risques, CAARUD25, mutuelles étudiantes, etc.) concernés par ce sujet. L'un des axes de ce projet intitulé «*la fête à besac, + d'infos - de risques*» consiste à développer la présence humaine sur l'espace public et à mener des actions de prévention et de réduction des risques.

Dans ce cadre, la médiation étudiante est identifiée comme un axe de travail intéressant et prometteur en matière de prévention des conduites à risques ainsi que des troubles à la tranquillité publique. Cette médiation est développée depuis 2012 et a reçu un accueil favorable par le public cible.

La prévention par les pairs est une approche éducationnelle qui fait appel à des personnes de même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience, pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et des valeurs. L'éducation par des pairs est une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles. Cette approche repose sur le fait que lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, l'impact des pairs est plus grand que d'autres influences.

Depuis 2016, c'est la SMERRA (ex-SMEREb), qui assure l'action de médiation par les pairs dans le cadre des soirées «Prévention et Réduction des Risques» organisées en centre-ville. Au regard du bilan positif des interventions, la Ville de Besançon souhaite poursuivre ce partenariat.

La SMERRA propose ainsi, pour 2019, de reconduire son dispositif avec la mise en place d'une équipe de trois étudiants bisontins qui interviendront sur 6 soirées organisées en 2019 entre mars et octobre.

Pour les 6 soirées de l'année 2019, il est proposé de verser à la SMERRA une subvention de 1 647 € qui sera prélevée sur la ligne 65/522/6574 CS 10500. La convention pluriannuelle 2019/2021 encadrant ce partenariat est jointe en annexe.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention 2019 de 1 647 € à la SMERRA,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention partenariale.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0